

St Jean le 04 septembre 2021

Parcelle 219 / 269 chemin du Gayot

Ces parcelles constructibles, semblent être déclassées dans le projet de nouveau PLU.

Nous pensons s'il s'agit d'une erreur de colorisation de vos plans provisoires ou un déclassement des ses terrains, en effet lors de la succession de Mr DAMIEUX-VERDEAU G sur les actes notariés dument établis sur les plans du PLU ces parcelles sont désignées constructibles (frais de successions en conséquence...).

Nous souhaitons que ces 2 parcelles restent telles qu'elles le sont aujourd'hui c'est-à-dire constructibles.

Nous comptons sur votre diligence pour revoir notre demande et rectifier votre schéma de révision.

Nous avons rencontré le commissaire enquêteur, qui a pris bonne note de notre requête et semble avoir compris l'enjeu de la demande.

Pour tous besoins ou autres informations

Contact

DAMIEUX-VERDEAU Maryvonne 0687135294

Ci-joint les documents explicatifs

-1- parcelle 100 avant la succession

-2-3- redécoupage après succession parcelle 219 et 269

